

## **Audit de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons**

### **L'essentiel en bref**

---

Les travaux d'audit du Contrôle fédéral des finances (CDF) sur la collecte et le traitement des données utilisées pour le calcul de la péréquation des ressources pour l'année 2016 n'ont révélé aucune erreur ou faiblesse importantes.

#### **Légère augmentation de 0,45 % des paiements compensatoires (année précédente: 2,02 %)**

Le volume annuel des paiements compensatoires liés à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) augmentera légèrement en 2016 par rapport à l'année précédente pour atteindre 4932 millions de francs (4910 millions en 2015), dont 3873 millions au titre de la péréquation des ressources (3825 millions en 2015). La part des cantons à fort potentiel de ressources (péréquation horizontale des ressources) s'élèvera à 1572 millions de francs (1552 millions en 2015) et celle de la Confédération à 3246 millions (3238 millions en 2015). Cette dernière finance entièrement la compensation des charges, soit 718 millions (726 millions en 2015).

#### **Les cantons livrent des données de bonne qualité pour la RPT**

Sur la base des audits réalisés, le CDF estime que la qualité des données est bonne. Dans tous les cantons audités cette année (Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Appenzell Rhodes-Intérieures, Glaris, Neuchâtel et Uri), les contrôles des données RPT transmises sont dûment décrits et accompagnés de documents en garantissant la traçabilité. Il en va globalement de même pour la gestion des programmes d'extraction des données RPT. Grâce à l'annonce par cas individuels de toutes les données fiscales nécessaires à la péréquation des ressources, les contrôles des cantons, de l'Administration fédérale des contributions (AFC) et du CDF ont encore gagné en efficacité.

Lors de ses contrôles, le CDF a constaté qu'une importante personne morale était annoncée au moyen de deux taxations (ordinaire et société de domicile). Dans le système de taxation, il existait pour cette société trois taxations: ordinaire, société de domicile et société holding. Le CDF a rappelé qu'il n'est pas possible au niveau cantonal de taxer une personne morale simultanément à titre ordinaire et comme société de domicile. Il a donc exigé que les données soient annoncées au titre d'une société mixte. Le groupe technique chargé de l'assurance qualité de la RPT a fait corriger l'annonce des données en conséquence.

#### **Stabilité du processus RPT dans les offices fédéraux concernés**

Dans le cadre du projet FISCAL-IT, l'AFC est également en train de revoir l'application utilisée pour la RPT. Or, contrairement à la recommandation du CDF, la solution retenue ne présente pas à ce jour de gain d'efficacité démontrable. Le système de contrôle interne (SCI) a en revanche été amélioré et comporte désormais un inventaire des processus, des descriptions de ces derniers et une matrice des risques et contrôles.

Les données de l'Office fédéral de la statistique (OFS) reposent sur des informations tirées de statistiques publiées de manière ordinaire. Les processus et les contrôles de l'annonce des données RPT sont dûment décrits. Pour ce qui est des chiffres de STATENT – la statistique



structurelle des entreprises – utilisés pour la première fois pour l'année de référence RPT, ils sont pour la plupart soumis à des contrôles automatisés.

Le CDF a audité, en suivant une approche axée sur les risques, les calculs de l'Administration fédérale des finances (AFF) relatifs à la péréquation financière. Il n'a pas relevé d'erreurs. Ni la modification de la dotation de la péréquation des ressources (réduction de 165 millions de francs) prévue dans l'arrêté fédéral, ni les calculs des facteurs de pondération alpha (indicateur de la fortune) et bêta (indicateur des bénéfices des personnes morales) n'ont donné lieu à des remarques. L'AFF tient une liste des dérogations autorisées aux instructions régissant l'annonce des données des cantons à l'AFC. Le CDF recommande à l'AFF de publier cette liste annuellement avec le rapport sur les chiffres.

**Texte original en allemand**